



Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 226-2024

Décrétant des dépenses et un emprunt de 10 785 100\$ relatif à l'ensemble du projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable

Avis public est par les présentes données que lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024, le conseil a adopté le règlement d'emprunt 226-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 10 785 100\$ relatif à l'ensemble du projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable

Le règlement 226-2024 a été approuvé par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2024.

Le règlement entre en vigueur le 2 avril 2024 et peut être consulté au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 2^e jour du mois d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois d'avril 2024

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière